

DECRET D/2022/ 0559 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT LIMOGAGE DE DIRECTURS PREFECTORAUX AU
MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 3 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;

Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut général des Agents de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2022/0548 /PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant modification de la Structure du Gouvernement de la Transition ;

Vu le Décret D/2022/0549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement de la Transition ;

Vu le Décret D/2022/0068/PRG/CNRD/SGG du 28 janvier 2022 portant attributions et organisation du Ministère des Mines et de la Géologie ;

Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont limogés de leurs fonctions pour faute lourde :

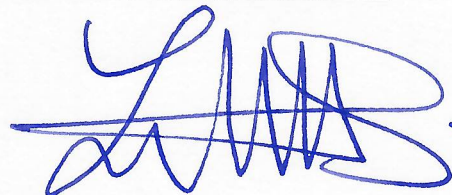
1. Mamadi KONATE, Matricule 252571A, précédemment Directeur Préfectorale des Mines de Mandiana :



2. Seydou CONDE, Matricule 191456F, précédemment Directeur Préfectorale des Mines de Siguiri :

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 29 NOV 2022.



Colonel Mamadi DOUMBOUYA